



BONNE ANNÉE ET MEILLEURS VŒUX...

DISAIENT-ILS !!!

9 février 2017

Nouvelle année, nouvelle résolution.

Un accord sur la journée de solidarité vient d'être signé le 31 janvier, pour une durée indéterminée, par 2 partenaires sociaux.

Cette journée de solidarité n'en a que le nom...à moins que l'entraide Direction/Syndicats rentre dans cette définition.

La Direction considère que cette journée de solidarité lui coûte chère !

Comment et pourquoi, une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, puisse dépenser autant d'énergie pour aider la Direction en proposant sa propre solution miracle. Dans ce cas, à qui profite le crime ?

Tandis que les uns vous proposaient de positionner la Saint-Eloi...les autres, indirectement, optaient pour la Saint-Jean puisque ces 2 jours de tradition seront regroupés dans un même compteur !

Quelle différence entre 7 heures de Saint-Eloi ou 7 heures de Saint-Jean ?

Aucune !?

Et où sont passées les fameuses contreparties ? Simple, y'en a pas !

A moins que l'on considère que le salarié n'aura pas d'autre choix, jusqu'à la retraite, de poser un congé sur un jour férié.

La CGT n'est pas contre le fait de prendre des heures par tranche d'une heure puisque nous l'avions demandé dès 2012. Ce point aurait dû faire l'objet d'un accord spécifique et en aucun cas être intégré dans celui de la journée de solidarité.

Dans l'hypothèse où un salarié ne souhaiterait pas qu'on lui prélève 7 heures sur la journée de solidarité, il serait donc **dans l'obligation de venir travailler un jour de RTT ou un samedi**. Ce n'est donc pas sur la base du volontariat. **Et dire qu'un certain syndicat était contre les heures supplémentaires obligatoires et appelait à faire grève !!!**

Sinon, à part toutes ces bonnes nouvelles, il faut bien comprendre qu'aucune heure ne sera créditée si la Saint-Eloi tombe un samedi ou un dimanche...comme en 2018 et 2019. Par conséquent, et par déduction, pour ces années-là, on nous piquera la Saint-Jean. Mais ça, on ne vous le dit pas.

Enfin, un bonheur ne venant jamais seul, la Direction ne pourra pas nous prendre, en cas de chômage partiel, du repos compensateur ou ponctionner des heures sur le compteur tradition (Regroupement de la Saint-Jean et la Saint-Eloi).

Ouf, on a échappé à la catastrophe.

Mais après réflexion, la Direction se permettra-t-elle, en cas de chômage, de nous prélever autre chose ? Peut-être, peut-être pas, mais toujours est-il qu'elle a évoqué cette possibilité. Mais ça, on ne vous le dit pas, non plus.

La CGT s'est toujours exprimée pour **conserver l'intégralité des congés et du repos compensateur en cas de chômage partiel.**

La Direction respectera-t-elle, enfin, les exigences de la CGT ou aura-t-elle l'aval d'autres syndicats complaisants ?

En résumé, pour 2017, nos dirigeants disposent des **4 semaines du congé principal, de la 5^{ème} semaine, du 15 août, du 25^{ème} jour de congé payé** qui sera positionné sur 2018 et suppriment **l'heure de sortie anticipée lors des congés payés.**

Le souhait de la Direction ne s'est pas arrêtée en si bon chemin et **elle possède, désormais, la journée de solidarité jusqu'à la Saint-glinglin.** Après le décompte de tous ces jours, il ne reste pas grand-chose dans la besace des salariés. En sachant qu'il ne faut pas oublier qu'**elle use et abuse des inversions de RTT.**

Cela nous amène à évoquer les jours de RTT. A la CGT, on s'interroge sur ce sujet. En 2015, la CGT et une autre organisation syndicale ont déposé, simultanément au tribunal, des dossiers concernant des jours de RTT qui coïncidaient avec des jours fériés. Initiative honorable pour l'intérêt des salariés. Mais dans ce cas, qu'on nous explique, **comment ce même syndicat peut faire de telles démarches auprès des tribunaux et en parallèle signer un accord sur la journée de solidarité en acceptant de poser des heures sur un jour férié.** Ne serait-ce pas contradictoire ???

Pour la journée de solidarité, d'autres choix étaient possibles, moins contraignants pour l'ensemble des salariés.

Un syndicat aurait, si l'occasion s'était présentée, pu mettre en place un référendum. Chiche ! Mais sur quelles bases ? Celles de l'accord ? Celles de la CGT ? Ou celles de salariés (Comme par exemple, effectuer 2 minutes de plus par jour dont 1 minute à la charge de la Direction en guise de solidarité pour couvrir les 7 heures de cette journée) ?

Toujours est-il, qu'à ce rythme-là, nous allons finir par être la meilleure usine du monde dans le rabais des acquis sociaux. Et n'oubliez pas le slogan : « La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer. »

A VOUS DE VOIR AVEC QUI !!

La CGT